

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi quinze juillet, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le trois juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUCHER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. BOUCHER Pascal, Mme MASSON Sandrine (arrivée à 20h25), M. PONS Louis, M. BRETON Jean-Louis, Mme STAES Virginie, Mme DOMINGOS Catherine, M. KERUZORE Alain, Mme RODRIGUES Sonia,

Absents excusés : M. LAYA Pascal (donne pouvoir à M. BOUCHER Pascal)

Absents non excusés : Mme ISAMBERT Estelle, M. LABAT Olivier, M. LEMEUR Thierry

Un scrutin à lieu et M. BRETON Jean-Louis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 10

Lecture et approbation du compte rendu du conseil du lundi treize mai deux mille dix-neuf.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour, le remboursement du GLTT qui a avancé les frais de l'animation musicale du bal populaire du 13 juillet. L'assemblée accepte l'ajout de ce point.

Objet : Subventions associations

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les associations ont une aide financière de fonctionnement indispensable pour leur activité, et propose d'octroyer la somme de 300 € à toutes les associations siégeant au Gué de Longroi.

Pour pouvoir en bénéficier, celles-ci devront justifier d'une année d'exercice au 1^{er} janvier 2019. Les associations nouvellement domiciliées sur la commune, seront éligibles en 2020.

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve avec une abstention, sa proposition et accorde la somme de trois cent euros aux associations suivantes :

Chasse	300 €
Comité des fêtes	300 €
Madame Bricole	300 €
Les petits longroisiens	300 €
La Pêche	300 €
Le Gué de Longroi Tennis de Table (GLTT)	300 €
La Fraich'Heure	300 €
Les fonds nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations.	

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Objet : Remboursement GLTT

Monsieur le Maire informe que l'association du GLTT a avancé la somme de cinq cent trente euros (530,00 €), pour l'animation musicale du bal populaire du treize juillet 2019.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'accord de rembourser la somme de 530,00 € au GLTT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de 530,00 € à l'association du GLTT

Objet : Subvention FNACA

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante, qu'il a reçu une demande de subvention de la FNACA du canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien suite à l'achat d'un drapeau et de plaques mortuaires.

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention de cinquante euros (50,00 €) à la FNACA.

Questions diverses

☞ SICTOM/SEPUR – marches-arrières :

M. le Maire laisse la parole à M. BRETON Jean-Louis qui explique que les marche-arrières sont effectuées dans les rues où les bennes n'ont pas la possibilité de faire demi-tour pour repartir dans le sens de circulation.

Suivant la recommandation R-437 de la CRAM, SEPUR est dans l'obligation de supprimer les marches arrière afin de limiter les risques d'accident.

Si le Maire prend la décision de conserver la marche arrière, il en prend l'entière responsabilité et devient l'unique responsable en cas d'accident, corporel ou non.

M. BRETON Jean-Louis informe l'assemblée délibérante qu'il étudie toutes les solutions avec les différents organismes et qu'un nouveau rendez-vous sera mis en place très prochainement pour finaliser les options.

☞ Location Arsenal :

M. le Maire informe le conseil qu'un sculpteur souhaite louer le bâtiment appartenant à la commune.

M. BRETON Jean-Louis précise que l'arsenal est déjà bien encombré par le matériel communal et qu'il n'y a aucun autre endroit où le transférer.

☞ Boulangerie :

M. le Maire déclare que plusieurs personnes sont intéressées par la boulangerie, et précise qu'il souhaite attendre la réponse de Carrefour début septembre pour l'installation éventuelle d'un magasin PROXI.

☞ Ecole :

M. le Maire explique que les meubles en bois de la cantine sont en mauvais état et qu'il faudrait les remplacer par des meubles aux normes en inox. En outre, Mme ISAMBERT Estelle fait une étude pour l'achat de sèche-mains pour les enfants du primaire.

☞ Elections européennes :

M. BRETON Jean-Louis, Président du bureau de vote des élections européennes tient à remercier Mme

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

LEMEUR Valérie et M. FOUGHALI Marc qui ont tenu un créneau du bureau de vote ainsi que Mme POMMIER Catherine, Mme BRETON Evelyne et M. COL Josy qui, en plus de cela ont activement participé au dépouillement qui n'aurait pu avoir lieu sans eux.

☞ Aire de jeux :

Il ne reste que les poubelles à poser et ramener de la terre pour remblayer au niveau de la dalle béton. M. le Maire et M. BRETON Jean-Louis souhaitent remercier M. LAYA Pascal pour son aide à dégager la toupie embourbée dans le parc du stade et transporter le béton à l'endroit prévu (environ 90 allers-retours) ainsi que tous les fauchages qui ont été effectués dans la commune, et demandent le remboursement des frais occasionnés par ces travaux.

☞ Fête du 13 juillet :

M. le Maire regrette que les élus ne répondent pas à ses demandes et trouve encore une fois leur non implication déplorable lors des cérémonies, et tient à remercier l'association Madame BRICOLE et les personnes extérieures qui ont aidé à la mise en place de cette manifestation qui a remporté un franc succès.

☞ Feu :

Mme DOMINGOS Catherine déclare que des feux dégageant beaucoup de fumée sont allumés et que son domicile en est envahi. M. Le Maire précise qu'il faut appeler la gendarmerie dans ces cas-là.

☞ Illuminations de Noël :

M. KERUZORE Alain informe le conseil municipal que des guirlandes blanches et un « joyeuses fêtes » décoreront la façade de la mairie. Cette année, le sapin sera posé dans le jardin de la mairie car, place de la poste il n'est pas mis en valeur.

☞ Festival de motos et voitures anciennes :

M. PONS Louis tient à remercier M. et Mme HEE Sylvain pour leur implication et la mise en place de cet évènement qui a déplacé beaucoup de monde et remporté un très grand succès.

La séance est levée à 21 h 30.